



Berne, le 27 janvier 2006

## Monitoring de l'évolution des coûts de l'assurance-maladie obligatoire

### Objectifs

Ce monitoring a pour but de fournir, tous les trois mois, des informations concernant l'évolution des coûts des soins présentées sous forme de graphiques et de tableaux. Les groupes de coûts suivants y sont présentés: traitements médicaux, médicaments prescrits par les médecins, domaines ambulatoire et stationnaire des hôpitaux, coûts des soins, coûts des pharmacies, des laboratoires, de la physiothérapie et des soins à domicile.

Les résultats donnent une vue détaillée de l'évolution des coûts. Celle-ci peut ainsi être suivie pour chaque canton par groupe de coûts.

Les données publiées représentent l'évolution des coûts et non celle des primes dans l'assurance obligatoire des soins. Il y a, en plus des coûts, d'autres éléments qui influencent l'évolution des primes, comme par exemple la modification des taux de réserves et des revenus de capitaux, les provisions pour cas d'assurance non liquidés ou les modifications de l'effectif d'un assureur-maladie. De nouvelles conditions de base sous la forme de modification de lois ou d'ordonnances peuvent également avoir une influence sur les primes.

L'évolution des coûts observée par le passé ne peut servir telle quelle à des extrapolations dans le futur, dans la mesure où il peut y avoir des altérations structurelles. L'OFSP a élaboré, en collaboration avec l'association des assureurs-maladie santésuisse et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, un modèle prévisionnel des coûts pour l'assurance-maladie obligatoire (voir [http://www.bag.admin.ch/kv/forschung/f/doc/Ber09\\_Kostenprognosenmodelle\\_d.pdf](http://www.bag.admin.ch/kv/forschung/f/doc/Ber09_Kostenprognosenmodelle_d.pdf), seulement en allemand).

### Base des données

Les résultats publiés se basent sur les informations du pool de données de santésuisse qui contient des données sur les factures payées par les assureurs-maladie avant déduction de la participation aux coûts. La participation aux coûts comprend la franchise, la quote-part de 10%, respectivement de 20% du montant résiduel de la facture et la contribution aux frais d'hôpitaux. Les assurés participent ainsi aux frais des traitements. Plus de 95% des assurés sont pris en compte dans le pool de données de santésuisse.

### Méthode comparative

Lorsqu'on compare les données mensuelles dans le temps, on remarque certaines fluctuations qui peuvent avoir différentes causes, par exemple les fluctuations saisonnières du recours aux prestations du à une vague de grippe ou les facturations regroupées en fin d'année. Les fluctuations dues au comportement en matière de facturation ont une influence non-négligeable sur les taux de modifications présentés dans le monitoring. Le retard dans les coûts de facturation peut ainsi être la cause de taux de modification particulièrement hauts dans l'année suivante.

### Pour de plus amples informations

Office fédéral de la santé publique, Communication, téléphone +41 (0)31 322 95 05, [media@bag.admin.ch](mailto:media@bag.admin.ch), [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)



**Office fédéral  
de la santé publique**

## Fiche d'information

La page internet consacrée au monitoring de l'évolution des coûts dans l'assurance-maladie obligatoire ([www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)) contient des cartes, des graphiques et des tableaux de données avec des taux de modifications par canton ainsi que le déroulement annuel de l'évolution des coûts.

**Pour de plus amples informations**

Office fédéral de la santé publique, Communication, téléphone +41 (0)31 322 95 05, [media@bag.admin.ch](mailto:media@bag.admin.ch), [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)